

Le mardi 24 janvier 2017

ESTIMATION DE VOTRE BUDGET V.I.E

(Document non contractuel)

Pays de destination : ETATS-UNIS (AUTRES VILLES)
 Ville d'arrivée : HOUSTON
 Tranche Chiffre d'Affaires : < 50 M€
 Durée de la mission : 12 mois
 Logement pris en charge par l'entreprise : Non

		Montant en Euros H.T (1)
Montant total de l'indemnité forfaitaire d'entretien (2)	2561,95 € x 12	30743,40 €
Frais de gestion (fixés selon chiffre d'affaires) et protection sociale du V.I.E (tarif pouvant faire l'objet d'une remise en fonction du nombre de V.I.E en poste)	229,00 € x 12	2748,00 €
Le forfait bagage est pris en charge par l'entreprise		
(Remboursement au V.I.E par l'entreprise des frais de transport de bagages à hauteur de 150 kg par trajet, sur présentation de facture)		
Le titre de transport est pris en charge par l'entreprise		
TOTAL		33491,40 €

(1) Ces tarifs, réajustés périodiquement, sont donnés à titre indicatif.
 - Ils ne comprennent pas les dépenses opérationnelles liées à la mission.

(2) Cette indemnité (barème de Janvier 2017) est composée :
 - d'un élément commun à tous les V.I.E de **719,67 €** H.T.
 - et d'un élément lié au pays d'affectation ETATS-UNIS (AUTRES VILLES) soit **1842,28 €** H.T.

Si l'entreprise prend à sa charge le logement du candidat, elle bénéficie de l'abattement logement de 20% sur l'élément lié au pays d'affectation.

Rappel :

- Vous pouvez intégrer le coût d'un V.I.E à un contrat Assurance Prospection de la COFACE
- De nombreuses régions cofinancent l'envoi d'un V.I.E à l'étranger.
- Les dépenses liées au recours à un V.I.E sont éligibles au prêt de développement export Bpifrance.

